

TARIFS au 1er septembre 2022

Périscolaire - Tarifs par prestation

Matin	Soir 1h	Soir 2h	Mercredis Ex : 13h30/18h30
De 1.25 à 1.70€	de 1.00 à 1.50 €	de 2.00 à 2.90 €	1.07 à 9.75 €

Pause méridienne

de 4.95 à 5.89 € (dont 4.69 € de repas)

Vacances – Exemple journée complète avec repas (9h00/17h00)

Tarif minimum (revenu 712.33 €/mois)	Tarif maximum (revenu 4874.62 €/mois)
6.40 € (dont 4.69 € de repas)	20.29 € (dont 4.69 € de repas)

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus de la famille.

Durant les vacances et le mercredi, pour les familles extérieures au SIVOS et aux communes de La Pesse et Les Bouchoux, le tarif sera majoré de 15%.

La tarification est la même pour les ressortissants MSA et CAF.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Facturation et règlement

- La facture est établie en fin de mois.
- Le paiement s'effectue le mois suivant, auprès de la directrice en espèces, chèques, chèques vacances ANCV, CESU ou virement.
- Toute heure entamée est due.
- En cas de non-paiement, dans un délai de 2 mois, votre dossier sera transmis à notre service contentieux, ensuite vous serez dans l'obligation de régler les prestations à l'avance sous peine de vous voir refuser celles-ci.

Aides financières

- Le SIVOS finance l'accueil de loisirs. La Pesse, Les Bouchoux, la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et la Mutualité Sociale Agricole de Franche Comté participent au financement de la structure.
- Pour les camps il est possible d'obtenir des aides diverses (JPA, CCAS, bons camps CAF, CE) ou l'échelonnement des paiements.

Pour tous renseignements complémentaires (planning, sorties...) des informations sont disponibles au centre et sur le Portail Familles.

Conditions d'annulation

- Toute inscription est considérée comme définitive.
- Toute absence de l'enfant doit être signalée à la directrice du centre le jour même avant 8h30.
- Les prestations, les repas, les absences pour convenances personnelles, absence d'un enseignant ou mouvements de grève non décommandés au moins une semaine à l'avance seront facturés. En cas de maladie, l'annulation sera prise en compte, à partir du deuxième jour d'absence et sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures qui suivent l'absence.

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique



SIVOS Bellecombe
Les Molunes
Les Moussières
Les communes de
La Pesse et Les Bouchoux

2022-2023

Accueil de Loisirs des Moussières



Les Francas, association d'Éducation Populaire, complémentaire de l'école publique sont partenaires de votre collectivité pour accueillir tous les enfants et les jeunes et leur proposer des activités éducatives. Notre projet, basé sur l'humanisme, l'égalité, la liberté et la laïcité, contribue à l'éducation des enfants et des jeunes pour que progressivement, ils puissent exercer leur autonomie, leur responsabilité, leur citoyenneté et s'insérer au mieux dans la société de demain.

Les consignes
sanitaires du moment
seront appliquées.

Accueil de loisirs des Moussières

24 route de la croix rouge - 39310 Les Moussières

☎ 09.60.47.53.11 - moussieres.francas39@gmail.com

Francas du Jura 8 bis rue Sébile 39000 Lons-le-Saunier

☎ 03.84.24.35.22 - contact@francasdujura.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR moussieres.portail-defi.net ET francasdujura.fr

PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Enfants

L'Accueil de Loisirs reçoit :

- En périscolaire et le mercredi les enfants du SIVOS de Bellecombe, Les Molunes, Les Moussières et des communes environnantes, de 3 à 14 ans.
- En extrascolaire, tous les enfants de 3 à 14 ans du territoire et des touristes.

Activités

- Nous proposons des activités diverses et variées adaptées à l'âge des enfants en fonction de leur centre d'intérêt.
- Les activités de l'Accueil de Loisirs sont animées par une équipe qualifiée.
- Lorsqu'une sortie est organisée, il est possible que le centre soit fermé.

Enfants atteints de troubles de la santé

Dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé), nous pouvons accueillir des enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies et d'intolérances alimentaires au sein de la structure et notamment en restauration. Pour tous renseignements contacter la responsable du centre.

VACANCES

- De 7h15 à 18h30 en journée complète avec ou sans repas.
- De 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h30 en journée complète sans repas.
- Accueil possible en demi-journée avec ou sans repas.
- Accueil échelonné de 7h15 à 9h et de 13h30 à 14h,
- Départ échelonné de 11h30 à 12h15 et de 17h à 18h30.

Soucieux de faire vivre pleinement à l'enfant la concrétisation de ses projets et d'augmenter la qualité pédagogique de nos actions, il est vivement conseillé d'inscrire vos enfants au moins 2 jours par semaine ou 4 demi-journées. Pour les sorties, les enfants inscrits régulièrement seront prioritaires.

Inscriptions

- La **première inscription** se fait auprès de la directrice de l'accueil de loisirs, au moins une semaine avant la présence de l'enfant à l'accueil de loisirs (**dernier délai jeudi 8h30 pour la semaine suivante**).
- Les **inscriptions suivantes** se font **obligatoirement sur le Portail Familles** qui vous permet d'inscrire vos enfants, modifier vos réservations, consulter votre compte ou compléter votre dossier administratif. Demandez votre code au responsable du centre pour y accéder. <https://moussieres.portail-defi.net>

INSCRIPTION

Documents à fournir

- Fiche de renseignements
- Photocopie des vaccinations du carnet de santé
- N° d'allocataire CAF, MSA et/ou votre dernier avis d'imposition

Documents à remplir sur le Portail pour l'inscription

- Renseignements et fiche sanitaire de liaison (à mettre à jour dès que cela est nécessaire)
- Photo d'identité de l'enfant
- Tableau d'inscription

OBLIGATOIRE



ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le matin de 7h15 à 8h30

- Accueil échelonné.
- Mise en place de coins jeux et d'ateliers créatifs, au choix, pour permettre à l'enfant de commencer la journée dans de bonnes conditions.
- L'équipe d'animation accompagne les enfants à l'école.

Le midi avec repas de 11h45 à 13h30

- L'équipe d'animation prend en charge les enfants directement à l'école.
- Les enfants mangent ensemble à l'accueil de loisirs.
- Mise en place d'objectifs spécifiques liés au temps de restauration (règlement, lavage des mains, découverte de nouvelles saveurs...), d'un temps calme ou d'activités en fonction de la demande des enfants ou des opportunités.
- L'équipe d'animation accompagne les enfants à l'école.

L'inscription en restauration doit être effectuée le jeudi à 8h30 dernier délai, pour la semaine suivante.

Le soir de 16h15 à 18h30 le lundi, mardi et jeudi.

De 16h15 à 17h30 le vendredi soir

16h20 : départ du bus ou accueil périscolaire soir.

- L'équipe d'animation prend en charge les enfants directement à l'école.
- Un goûter est fourni par l'Accueil de Loisirs.
- Mise en place de coins jeux et d'ateliers créatifs.
- Une fois par semaine, proposition des « ateliers du soir », activités suivies pour toute la période définie
- Aide aux devoirs pour ceux qui le souhaitent.
- Départ échelonné.

MERCREDIS

- De 7h15 à 18h30 en journée complète avec repas.
- De 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h30 en journée complète sans repas.
- Accueil possible en demi-journée avec ou sans repas.
- Accueil échelonné de 7h15 à 9h et de 13h30 à 14h,
- Départ échelonné de 11h30 à 12h15 et de 17h à 18h30.

